



## Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 27 mars 2014

Monsieur le Directeur académique,

Nous osons espérer que lors de ce CTSD consacré à l'examen de la carte scolaire du second degré, vous déciderez de maintenir et de créer un nombre de postes qui corresponde un tant soit peu à la progression des effectifs dans l'Essonne. Les premiers documents qui nous avaient été fournis envisageaient de détruire 14 postes alors que 954 élèves supplémentaires sont attendus. Même le gouvernement précédent n'avait pas fait mieux (et il ne se targuait pas de « refondation »!). Pour la FSU, ce constat d'une balance négative était inacceptable et c'est la raison pour laquelle, nous vous avons fait plus d'une trentaine de propositions de maintien ou de création de postes lors du groupe de travail. Aujourd'hui, d'après les nouveaux documents, la balance est positive. Saluons au passage la qualité des échanges avec vos services lors du groupe de travail... Toutefois, avec 132 suppressions et 135 créations, le solde est seulement de +3. L'Essonne devient ainsi le cancre de l'académie en présentant le solde de créations/suppressions de postes le plus faible des quatre départements... Et nous sommes bien loin des 52 ETP que vous nous aviez annoncés en janvier ! Monsieur le Directeur académique, quel signal envoyez-vous aux personnels du département, si ce n'est celui d'éléments de langage bien rodés mais qui ne résistent pas à la confrontation avec le réel ?

Ce solde positif dérisoire est le résultat des dotations horaires étriquées qui ont été attribuées aux établissements. Parce que la logique comptable est aujourd'hui le principal aiguillon de votre action, parce que l'optimisation des structures est poussée à l'extrême, certains dispositifs pédagogiques ont disparu. Ce solde dérisoire est également le résultat d'un dialogue social très difficile dans certains établissements. La FSU réaffirme son exigence de respect du principe d'autonomie de l'établissement qui n'est pas celle du chef d'établissement. C'est en dialoguant avec les représentants des personnels, en écoutant et en entendant leurs demandes, notamment en matière de refus d'HSA, que des postes auraient pu être créés et présentés dans les CA dès le mois de février.

Dans certains établissements la diversité de l'offre de formation se réduit à mesure que vous supprimez des postes (la pérennité du russe est menacée sur le bassin de Savigny, avec la suppression du poste au lycée Corot, il n'y a plus de lettres classiques au collège la Guyonnerie, à Bures-sur-Yvette, l'allemand disparaît au lycée Eliot à Epinay-sous-Sénart). C'est donc l'accès à un enseignement diversifié que vous mettez en péril. Votre argumentaire, selon lequel la demande n'est pas suffisante pour maintenir ces enseignements, ne nous satisfait pas. L'expérience le prouve, c'est lorsqu'un enseignant en poste peut se poser durablement dans une équipe et dans un établissement, suivre plusieurs cohortes d'élèves, que les langues anciennes, les langues rares prennent leur essor.

En matière de postes de CPE, la situation est tout aussi ambiguë : d'un côté, le département se voit doter de 4 postes supplémentaires. C'est un élément positif, même si ces créations sont très loin de

répondre aux besoins recensés. Mais comment interpréter la décision, que nous contestons, de supprimer un poste au lycée Parc de Vilgénis de Massy ? N'est-ce pas là l'illustration d'une logique de redéploiement peu ambitieuse ?

Par ailleurs, nous avons reçu le lundi 24 mars la liste des postes bloqués pour les stagiaires issus du concours 2013-2. Là encore, nous ne comprenons pas les choix retenus : 265 postes sont bloqués, soit plus du quart des postes vacants dans notre département ! En EPS, c'est plus de la moitié des postes vacants qui sont soustraits du mouvement. Le constat est identique dans certains établissements : 4 postes vacants sur 5 sont bloqués au collège Parc de Villeroy à Mennecey, ou au lycée Talma à Brunoy. Si l'on en reste là, une telle liste va compromettre fortement la fluidité du mouvement intra ainsi que le droit au poste des collègues victimes de mesures de carte scolaire. Après 5 ans de mouvement rendu impossible par les suppressions massives de postes, après deux mouvements marqués eux aussi par la faiblesse du nombre de postes vacants, la confirmation d'un blocage d'une telle ampleur ne pourrait que susciter l'incompréhension et la colère chez les personnels. Nous exigeons que les stagiaires soient implantés sur des BMP, conformément à l'engagement du Ministre l'an dernier, et non sur des postes, et nous vous ferons un certain nombre de propositions en ce sens.

En ce qui concerne maintenant l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles, nous sommes surpris que cette question soit abordée aujourd'hui alors que nous aurons un CTSD 1er degré dans deux semaines. Nous voulons rappeler ici nos réserves sur l'irrégularité des journées. Nous dénonçons l'aggravation des conditions de travail pour nombre de collègues comme en témoignent certains de celles et ceux qui expérimentent cette année. Nous rappelons la nécessité que les enseignants soient d'accord pour que les salles de classes soient utilisées par le périscolaire, et la distinction entre les matériels scolaires et périscolaires.

Pour terminer, la FSU rappelle qu'elle s'oppose à la politique d'austérité dans laquelle s'enferme, avec les brillants résultats économiques et électoraux que l'on sait, l'actuel gouvernement. En aucun cas, la fonction publique et ses agents ne doivent être sacrifiés sur l'autel du pacte de responsabilité. Elle continue d'exiger, pour tous les personnels une réelle revalorisation des salaires, des conditions de travail, de l'image de nos professions.